



## Crise Sanitaire versus Fin de Contrat

Après avoir validé la possibilité pour un Adjoint de Sécurité de prolonger d'un an son contrat en 2020, et au vu de cette seconde vague...

### Et avec les nouvelles mesures de restrictions ?

Avec les nouvelles mesures gouvernementales, et face à l'extrême sollicitation des effectifs à venir, **la Police Nationale ne peut pas se passer d'effectifs en ce moment.**

**UNITÉ SGP POLICE saisit Frédéric VEAUX, DGNP, et demande que les A.D.S. en fin de second contrat au cours de la crise sanitaire pour l'année 2021 puissent être prolongés et soient exceptionnellement maintenus en service une année supplémentaire.**



**UNITÉ SGP POLICE force de proposition**



**UNITÉ SGP  
POLICE  
FSMI FO**

**MAJORITAIRE**

**100% Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS**

30/10/2020

Bagnolet, le 30 octobre 2020

Référence : YL/DGPN/n°151

**Monsieur Frédéric VEAUX**  
Directeur Général de la Police Nationale  
Ministère de l'intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la première vague de cette crise sanitaire, vous aviez, sur notre sollicitation, permis à un grand nombre d'Adjoints de Sécurité, prochainement Policiers Adjoints, la prolongation de leur contrat dont certains arrivaient à terme au cours de la période épidémique.

Sans préjuger des décisions et annonces à venir, les faits sont là, la seconde vague est bien présente et risque hélas de durer.

C'est pourquoi, face à la très forte sollicitation actuelle des effectifs et, dans un avenir proche, notamment pour faire respecter les mesures prises par le gouvernement, il m'apparaît essentiel que ces dispositions exceptionnelles puissent être maintenues en faveur de ces jeunes, et que cette prolongation d'une année puisse être engagée pour 2021.

Cette nouvelle décision permettrait de garantir un niveau minimal d'effectifs d'adjoints de sécurité dans les services et ainsi se conjuguer avec la protection des citoyens mais aussi celle des agents, qui en présence d'un effectifs d'adjoints de sécurité soutenu serait simplifié.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, je sollicite que ces dispositions puissent être maintenue pour toute la période de cette crise sanitaire, et que les adjoints de sécurité dont la fin de contrat intervient en 2021, puissent être prolongés d'un an.

Persuadé que vous comprenez le bien fondé de ma démarche et en, l'attente d'une réponse de votre part,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Yves LEFEBVRE